Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse

Herausgeber: Union syndicale suisse

Band: 17 (1925)

Heft: 7

Rubrik: Étranger

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 20.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

baux des logements de plus de trois chambres et ce, jusqu'au 1er mai 1926 au plus tard; pour les baux des logements jusqu'à trois chambres, les dites dispositions sont applicables jusqu'au 1er novembre 1926 au plus tard. Ainsi, le Conseil fédéral a cédé à la pression constante des propriétaires. Que l'abrogation complète de la protection des locataires laisse la porte ouverte aux augmentations arbitraires des loyers, est une chose facile à comprendre. Les organisations ouvrières devront s'efforcer d'obtenir le plus tôt possible, par une action commune, des dispositions légales sur cette question.

Le développement des caisses de maladie en Suisse. L'Office fédéral des assurances sociales terminait à la fin de 1923 sa première période décennale de surveillance des caisses-maladie reconnues. Les « Rapports économiques de la feuille officielle suisse du commerce » publient, d'après les rapports de l'Office fédéral des assurances sociales, les chiffres suivants sur le développement des caisses-maladie en Suisse de 1914 à 1923:

Le nombre des caisses s'est élevé de 453 en 1914 à 972 en 1923. Le nombre des caisses ouvertes et publiques a passé de 214 à 618, et le nombre des caisses fermées de 199 à 354. De ces 354 caisses fermées, 273 sont des caisses d'entreprises. Le développement des caisses-maladie se reflète encore mieux par le nombre des personnes assurées contre la maladie; en voici les chiffres:

Années	Total des membres	Hommes	Femmes	Enfants
1914	361,621	243,030	93,772	24,819
1917	629,927	379,039	185,187	65,701
1920	968,748	486,180	322,564	160,004
1923	1,052,087	494,366	346,830	210,891

Le nombre des membres a presque triplé depuis 1914; celui des femmes et des enfants est tout particulièrement en progrès. D'après les chiffres exprimés en pour cent, les hommes représentaient en 1903 le 67,21 % du nombre total, les femmes le 25,93 % et les enfants le 6,86 %. En 1923, les hommes formaient le 46,99 %, les femmes le 32,97 % et les enfants le 20,04 % du nombre total des assurés. Comparé à 1914, le nombre des assurés s'est accru à la fin de la période décennale 1914—1923 de 251,336 hommes, 253,058 femmes et 186,072 enfants; c'est-à-dire en tout 690,466 personnes. En 1913, on comptait comme assurés contre la maladie le 9,3 % de la population résidente et à la fin de 1923 le 27 %.

Dans les organisations patronales

Union suisse des arts et métiers. Dans une brochure de 120 pages, l'Union suisse des arts et métiers rapporte sur l'activité de ses instances pendant l'année 1924. Dans l'introduction, la direction centrale donne un bref exposé sur les conditions et les événements dans le domaine économique. Il est très intéressant d'y lire « qu'il n'y a aucun événement économique important à signaler pour l'année écoulée ». Cela ne correspond pas tout à fait avec la manière d'écrire de la *Gewerbezeitung* qui, lors de la votation sur la revision de l'art. 41, prévoyait constamment le danger d'une catastrophe pour le pays.

Il est fait allusion en même temps aux restrictions d'importation, dont le régime fut beaucoup modifié par l'entente économique entre la Suisse et l'Allemagne; « les conséquences néfastes qu'on redoutait pour l'industrie suisse ne se se sont pas réalisées jusqu'à maintenant ».

A fin 1924, l'Union se composait de 19 fédérations cantonales avec 254 sections, de nombreuses fédérations professionnelles cantonales, 56 fédérations professionnelles de villes, 78 fédérations centrales professionnelles, 14 instituts des arts et métiers et une société locale des arts et métiers. A fin 1924, l'effectif de toutes les sections était de 114,266.

Le rapport donne des renseignements détaillés sur l'activité des instances de l'Union, de l'assemblée des délégués, du comité central, de la direction, des commissions, etc. Les comptes de l'exercice accusent fr. 125,542 en recettes; ils laissent un excédent de recettes de fr. 2229. Les recettes proviennent d'une subvention fédérale (fr. 30,000), des cotisations des sections (fr. 32,324) et des intérêts (fr. 55,468).

Il est annexé au rapport des organes centraux les comptes rendus des différentes fédérations cantonales et professionnelles concernant leur activité durant l'année écoulée.

Internationale

Fédération internationale des ouvriers chapeliers. Nous extrayons les données suivantes du rapport pour 1923 de la Fédération internationale des ouvriers chapeliers.

A fin 1924, 12 fédérations nationales avec 52,895 membres étaient affiliées à la fédération internationale. Cet effectif se répartit comme suit: Brésil 755, Danemark 1314, Allemagne 24,630, Angleterre 3826, France 4560, Italie 9409, Autriche 5327, Suède 1263, Suisse 166, Tchécoslovaquie 1242 et Hongrie 404 membres. Le nombre de membres total, comparé à 1922, a subi un recul de 6000 en chiffre rond. Des 52,895 membres, il y a 21,464 hommes et 31,431 femmes. Ne sont pas affiliées à la fédération internationale la deuxième fédération anglaise avec 3176 membres et la fédération américaine avec 9950 membres.

Des grèves qui se terminèrent par un succès, furent menées en Allemagne, en France, en Autriche et en Hongrie. En outre, 259 mouvements eurent lieu sans interruption de travail, mouvements auxquels participèrent 54,521 personnes. 213 de ces mouvements avec 47,562 participants se terminèrent par un succès, 34 avec 4383 participants par un succès partiel et 12 avec 2576 participants sans succès.

Etranger

Danemark. Après douze semaines de lutte, le grand lock-out des ouvriers danois s'est terminé par un succès pour ceux-ci. Dans le dernier numéro de la « Revue syndicale », nous avons indiqué quelles étaient les causes de la lutte. Pendant toute la durée du conflit, il fut négocié presque sans interruption. Il semblait à tout moment que les pourparlers allaient aboutir à une entente; malgré cela, les syndicats n'hésitèrent aucun instant à recourir à leurs armes les plus redoutables, telles que la grève des transports et des marins. Après que les patrons de l'industrie métallurgique furent obligés d'accorder une augmentation de salaire de 3 %, ils durent finalement aussi consentir à se montrer moins intransigeants envers les ouvriers non qualifiés. Ils firent de larges concessions, en sorte que le comité principal et le comité des pourparlers de la Fédération des ouvriers non qualifiés approuvèrent la proposition transactionnelle présentée par l'office de conciliation. Il est également prévu qu'une réglementation des salaires, sur la base du chiffre indice, aura lieu chaque semestre.

Les patrons approuvèrent également la proposition transactionnelle. C'est grâce à la solidarité de la classe ouvrière danoise que la grande lutte put se terminer par un succès pour les ouvriers. Les ouvriers qui travaillaient, versèrent des cotisations extraordinaires de 8—12 couronnes par semaine en faveur de leurs camarades lock-outés.

Chine. Les troubles constants à Shanghaï ont attiré l'attention de maint Européen (qui ne se soucie guère des choses qui ne le concernent pas directement) sur les conditions dans l'Extrême-Orient. Mais il est précisément important pour la classe ouvrière de s'intéresser aux causes des courants révolutionnaires. Le camarade Brown publie dans les « Rapports de presse » de la F. S. I. un article très instructif sur les conditions dans les provinces chinoises en cause.

Shanghaï est un des ports de mer reposant sur un traité, c'est-à-dire que ses autorités communales se composent en majeure partie des représentants du capital étranger et des consuls des pays étrangers. Par-ci, par-là il leur est adjoint un conseiller chinois, mais la grande masse est sans droit politique quelconque. Il n'y a aucune protection des ouvriers, et les salaires de ces derniers sont si misérables qu'il leur est matériellement impossible de subvenir à leur existence. Les salaires des ouvriers varient entre 16—30 shillings par mois; les ouvrières gagnent 2½ à 6 pence par jour (30 à 70 ct.). Le travail des enfants est très répandu et notamment il règne une situation horrible dans les filatures de soie exploitées par les industriels britanniques et japonais. La durée du travail des enfants s'étend jusqu'à 16 heures par jour; en outre, le travail doit être exécuté debout le plus fréquemment. Des 82,696 ouvriers de fabrique occupés à Shanghaï, 13,062 sont âgés de moins de 14 ans.

Des tentatives d'amélioration furent entreprises; ainsi, un règlement de fabrique fut élaboré, mais il resta lettre morte. Ensuite, il fut constitué une commission qui avait pour tâche de combattre le travail des enfants; elle proposa d'interdire l'occupation pour les personnes au-dessous de 10 ans, et, après écoulement d'une période transitoire de 4 ans, pour les personnes au-dessus de 12 ans. Il devait également être accordé un jour de repos aux enfants tous les 14 jours. En cas de plus amples réformes, l'industrie menaça immédiatement d'émigrer dans d'autres provinces où il n'existe aucun contrôle. Le gouvernement de Péking est impuissant, car les fabriques de Shanghaï sont au bénéfice de l'exterritorialité. A la conférence de Washington, il fut bien proposé la constitution d'une commission pour la région exterritoriale, mais cela n'eut jamais lieu. Des grèves continuelles et des troubles industriels laissent entrevoir depuis longtemps déjà la révolution prête à surgir. L'assassinat d'un ouvrier chinois par un contremaître japonais est la cause des troubles actuels. Ceux-ci s'étendent toujours davantage et la presse capitaliste déclare sans ambages qu'il sera difficile d'arriver à les réprimer. A part ces causes économiques directes, il y a d'autres facteurs qui jouent aussi un rôle dans le mouvement révolutionnaire. L'idée pan-asiatique et la rivalité des diverses grandes puissances influencent aussi la situation.

Les événements de Chine ont une grande importance pour les ouvriers d'Europe, car la situation des ouvriers en Chine a également une répercussion sur celle des ouvriers de l'Europe occidentale. Pendant que l'industrie textile européenne est en partie inoccupée, on travaille jusqu'à 17 heures par jour dans les fabriques de Shanghaï. C'est pourquoi la lutte des ouvriers chinois pour l'obtention de conditions de travail dignes d'un être humain, doit rencontrer l'appui moral tout entier des ouvriers de l'Europe occidentale. C'est dans ce sens que la F. S. I. a envoyé un télégramme aux ouvriers chinois de Shanghaï.

Grande-Bretagne. En face de l'accroissement constant du chômage en Angleterre, le mouvement ouvrier britannique a élaboré un programme pour le combattre, qui comprend essentiellement les points suivants: 1. Constitution d'un office national du chômage. Cet organisme aura à coordonner les travaux des institutions gouvernementales déjà existantes pour l'étude des possibilités de travail, à développer les possibilités économiques secondaires, à élaborer des plans nationaux d'érection de sources d'énergie et de perfectionnement des moyens de transport et de veiller à une meilleure exploitation du sol. Ces travaux sont à exécuter sur la base des conditions syndicales. 2. Entamer toutes les mesures nécessaires pour réactiver le commerce international — spécialement en ce qui concerne la Russie — en utilisant toutes les possibilités commerciales et en garantissant des crédits nationaux pour les entreprises d'outre-mer. 3. Exécution de travaux de secours d'utilité sociale. 4. Soutien permanent de tous les chômeurs sur la base de 30 sh. par semaine par ouvrier, avec un supplément de 10 sh. pour la femme et 5 sh. pour chaque enfant.

Etats-Unis. La Fédération américaine du travail a constitué récemment un comité spécial pour l'organisation des nègres aux Etats-Unis; le secrétariat en est exercé par un nègre.

Le coût de la vie.

Dates	Index*					
	Office fédéral du travail			Union suisse des sociétés de consommation	Offices de statistiques	
	Fonctionnaires	Ouvriers			Bâle	Berne
		qualifiés	non qualifiés			
1914 Juin .	100	100	100	100	100	100
1919 Juin .	—	—	—	254	—	—
1920 Juin .	—	—	—	239	205	—
1921 Juin .	210	209	207	210	188	—
1922 Juin .	157	155	154	157	168	166
1923 Juin .	166	165	163	161	148	169
1924 Janvier	170	169	167	170	160	174
1924 Février	169	168	166	172	159	174
1924 Mars .	169	168	166	170	163	174
1924 Avril .	167	166	165	169	163	172
1924 Mai . .	167	166	165	167	163	172
1924 Juin .	169	168	168	166	162	172
1924 Juillet .	169	169	168	168	163	172
1924 Août .	167	166	165	166	162	172
1924 Sept. .	167	166	164	167	156	172
1924 Octobre	170	169	167	169	157	174
1924 Nov. .	171	170	169	171	158	175
1924 Déc. .	170	170	168	172	157	174
1925 Janvier	168	168	167	171	159	173
1925 Février	167	168	168	168	156	175
1925 Mars .	167	167	167	169	157	174
1925 Avril .	165	165	165	169	156	172
1925 Mai . .	164	165	165	167	155	172

* Alimentation et combustible.